

# HABITANTS de la région de Limoges

Dans l'intérêt de la France et dans son intérêt propre, il faut au plus vite que la paix règne dans vos cités dans vos campagnes, si cruellement troublées par l'action terroriste.

Je viens à cet effet de recevoir du Chef du Gouvernement la mission de stabiliser l'ordre dans votre région ; c'est une tâche qui s'avère rude et délicate et pour le succès de laquelle je fais appel à votre cœur et surtout à votre raison. Aussi, au moment de l'entreprendre, je veux que vous connaissiez mes intentions.

Je m'adresse aux égarés, victimes d'une propagande mensongère :

Jeunes gens honnêtes qui croyez de bonne foi racheter la défaite en servant dans le camp de la « Résistance ». Anciens militaires qui obéissez passivement de discipline aux ordres de certains chefs ambitieux, dénués de sens politique, et de ce fait traités à leur profit et à leur pays.

Travailleurs associés de justice sociale qui vous préparez à devenir les esclaves d'un communisme inhumain. Il est encore temps pour vous d'ouvrir les yeux et de rentrer dans la voie du devoir.

Ceux qui se présenteront volontairement aux forces françaises du maintien de l'ordre et qui n'auront pas participé à des attentats ou exercé de commandement important, bénéficieront de la plus grande indulgence.

Je tiens à avertir ceux qui s'obstinent à vouloir qu'il n'y a pas pour moi de « BON » ou de « MAUVAIS », mais, et seulement des bandes de rebelles. Par ailleurs, les auteurs d'assassinats ou de sabotages ainsi que les auteurs ou complices qui, par des ordres, conseils ou des aides matérielles, facilitent ou facilitent les actions terroristes seront impitoyablement frappés.

La justice s'exercera particulièrement contre toute sa rigueur contre ceux qui, en des postes de hautes fonctions ou favorisés par la fortune, ont cru jusqu'ici pouvoir braver impunément la Loi.

Je rappelle que tout individu pris les armes à la main ou détenteur d'armes ou explosifs, sera immédiatement traduit devant la cour martiale : jugement sans appel et exécutoire dans les 24 heures.

Lors de l'occupation ou des engagements possibles dans les localités, les habitants devront rester à l'intérieur de leurs maisons, portes et fenêtres closes, et se tenir prêts à répondre à toute sommation ou réquisition.

Toute manifestation hostile, le recel d'individus « hors la loi » entraînerait pour leurs auteurs des sanctions personnelles immédiates et graves, dont partie saine de la population n'aura aucunement à souffrir.

Limoges, le 28 avril 1944.

Le Directeur des opérations du maintien de l'ordre dans la région de Limoges,  
Jean de VAUGELAS.

## Réquisitions

Le Directeur des opérations du maintien de l'ordre dans la Région de Limoges communique :

Les réquisitions opérées par les forces du maintien de l'ordre stationnées sur le territoire de la Région de Limoges.

Aux termes d'une délégation du Chef du Gouvernement en date du 8 avril 1944, le Directeur des opérations

ABONNEMENTS  
Prix unique :  
Un an... 50 francs  
Téléphone 3  
C/o. P. Limoges 267.19

# L'INDÉPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES  
la ligne  
Chronique locale 5 fr.  
Annonces classées 4 »  
— judiciaires 6 »  
— commerciales 3 fr.

du maintien de l'ordre dans la Région de Limoges est habilité à opérer toutes réquisitions de personnes ou de biens en faveur des opérations.

L'attention de la population est attirée sur les règles suivantes lesquelles ces réquisitions doivent être effectuées :  
Sont seules valables les réquisitions établies :

1. Par le Directeur des opérations et revêtues de son sceau ;

2. Par les autorités des forces du maintien de l'ordre, auxquelles le Directeur des opérations délègue temporairement des pouvoirs de réquisition.

Dans ce cas, les personnes sujettes à réquisition doivent se faire présenter la délégation signée du Directeur des opérations.

Chaque réquisition donne lieu à l'établissement de titres de réquisition dont un est remis à la personne soumise à la réquisition et un autre au maire de la localité intéressée.

Toute réquisition opérée dans d'autres conditions devra être refusée et immédiatement signalée au Directeur du maintien de l'ordre.

ETAT-MAJOR, 4<sup>e</sup> Bureau, 29, avenue Maréchal Pétain, Limoges. Tél. 76-49.

Des sanctions sévères seront prises contre les auteurs de réquisitions irrégulières.

## D'une semaine... à l'autre

A titre temporaire, le travail de nuit dans les boulangeries pourra être autorisé en cas de nécessité. Les heures de travail effectuées entre 22 heures et 4 heures seront majorées de 25 %.

Une expédition scientifique russe a découvert, dans le Turkestan, une « ville mystérieuse », sous une centrale électrique. On y a trouvé des vestiges d'une civilisation datant des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles avant notre ère.

Le mouvement communiste qui avait éclaté dans la marine du gouvernement grec émigré au Caire s'est étendu à l'armée.

Venu à Paris pour la première fois depuis 1940, le Maréchal de France, chef de l'Etat, a voulu, par sa présence, associer la France entière au deuil de la capitale.

Le plafond des assurances sociales est élevé à 48.000 francs pour 40 heures de travail et à 57.000 francs pour 48 heures de travail par semaine.

La Grande-Bretagne prend de nouvelles mesures de représailles contre l'Espagne. Elles auront des conséquences graves pour le ravitaillement de ce pays.

Le Président Roosevelt et le ministre britannique Morrison ont déclaré que les bombardements des populations civiles continueraient.

Le Vatican aura bientôt sa flotte de commerce. Deux vapeurs de 10.000 tonnes chacun vont chercher des vivres dans les ports espagnols et portugais.

— 715 prisonniers malades venant de divers stalags sont rentrés en France.

— Le prix Théophraste-Renaudot 1943 a été décerné à M. André Soubiran, pour son livre « J'étais médecin avec les chars ».

— Depuis une semaine, de nombreuses villes françaises ont été l'objet d'attaques terroristes de la part des Anglo-Américains, notamment Châlons-sur-Marne, Creil, Essey-les-Nancy, Béthune, Arras, Cambrai, Toul, Nancy, Aulnoy, deux localités du Calvados, la banlieue parisienne, Toulon, Troyes, Reims, Valenciennes, la banlieue lyonnaise, Toulouse. Il y a des morts et des blessés.

— Après sa visite à la capitale, le maréchal Pétain, chef de l'Etat, a adressé un message aux Parisiens, duquel nous extrayons le passage suivant : « J'ai pulsé en votre contact une force plus grande pour poursuivre une tâche et une foi plus inébranlable en les destinées de la Patrie ».

— Le Maréchal de France, chef de l'Etat, s'est adressé le 28 avril aux Français dans les termes suivants : « En Afrique du Nord, la dissidence a préparé les voies au communisme. L'indiscipline engendre chez nous le terrorisme. L'un et l'autre sont deux aspects du même fléau. Ils se couvrent du pavillon du patriotisme, mais le vrai patriotisme ne saurait s'exprimer que par une fidélité totale. On ne compose ni avec son devoir, ni avec sa parole ».

D'une tribune improvisée dressée à l'hôtel de ville de la capitale, le Maréchal, longuement accablé par la foule, a signé l'attitude compréhensible de la population parisienne. Il a terminé son allocution en ces termes : « Je vous demande en mon nom et au nom du Président Laval, de ne rien faire qui puisse compromettre notre action et l'avenir de la France ».

— La France a célébré la Fête du Travail placée sous le signe de la concorde nationale. A Vichy, le Maréchal de France, chef de l'Etat, a remis aux cheminots héros des médailles et célébré le dévouement et la discipline de leur corporation.

— Les Ministres, réunis à Paris sous la présidence du président Laval, se sont félicités de la visite que le Maréchal de France, chef de l'Etat, vient de faire à la capitale et se sont associés à l'hommage de la population parisienne.

— A la suite d'une crue du Mississipi, plus de 6.000 familles sont sans abri.

— Lundi, à Vichy, le Maréchal a décoré les cheminots héroïques de France. « Le sort des travailleurs est avant tout lié à la prospérité du pays », a affirmé le chef de l'Etat.

— Le Portugal refuse de cesser ses envois de wolfram à l'Allemagne.

— L'agglomération bruxelloise a été de nouveau récemment éprouvée par l'aviation anglo-américaine. Plusieurs autres villes belges ont été gravement atteintes.

— L'artiste lyrique Robert Cousinon est mort à Sarlat à l'âge de 56 ans ; il a été l'un des meilleurs interprètes des œuvres de Massenet, de Gounod et des romantiques italiens.

## Avertissement aux prostatiques

Les hommes qui souffrent de la prostate ont intérêt à savoir les bons résultats obtenus grâce à l'emploi des Dragées de Magnogène et des Suppôts Magnogène, une des formes très efficaces du traitement magnésien. La prostate est décongestionnée, l'urètre libéré, l'éjaculation et brûlures du canal s'apaisent peu à peu. Les envies d'uriner sont moins fréquentes et moins tyranniques. On note aussi une sensible amélioration de l'état général. Chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène favorisent le relèvement des forces avec meilleur fonctionnement de la vessie. Toutes pharmacies. Visa n° 1877 P - 7764.

## Humour et escroquerie

Les sujets de sourire sont peu nombreux. Il faut savoir profiter de ceux qui s'offrent à nous.

Il y a peu de temps, un inconnu se présentait dans une petite ville de province suédoise, louait la salle du théâtre pour une soirée et payait comptant la location. Au même temps il faisait coller sur tous les kiosques de la ville une immense affiche portant les mots : « Il vient ! » Quinze jours plus tard, une nouvelle affiche apparaissait et annonçait aux habitants : « Il vient sûrement ! »

Un peu plus tard, tous les kiosques et colonnes de la ville apportaient la grande nouvelle : « Il sera demain soir, à 8 heures, dans la salle du théâtre ».

Et le lendemain, toute la ville était couverte de grandes affiches : « Il est là ! »

La ville entière accourut.

A 18 h. 30, l'inconnu était assis au guichet de la caisse et vendait les billets d'entrée à 4 et 5 couronnes. Les bourgeois s'arrachaient les billets, affluaient dans la salle et, pleins d'impatience, fixaient le rideau.

A 8 heures précises, l'étranger fermait le guichet de sa caisse. Quelques minutes plus tard, la rampe de la scène s'éclairait et, aux yeux des spectateurs impatients, une affiche apparaissait portant les mots : « Il a disparu ! »

Et c'était vrai. L'ingénieur escroc s'était envolé vers d'autres cieux. Vers d'autres jobards...

# Chronique Locale

Oh ! la Vache !  
Oh ! les Cochons !



Mais oui, c'est une belle vache, ce sont de beaux cochons... que vous pouvez gagner à la Grande Tombola du Livret de Caisse d'Épargne du Prisonnier, organisée par le Centre d'Entr'aide des Prisonniers de Bergerac.

*Laitière et pot au lait... vous connaissez l'histoire ! Prendre des précautions est moins aléatoire, Et au lait de la vache, aux cochons gras-souillards, Pour ne pas dire adieu... prenez donc des billets.*

**Accident mortel.** — Samedi 29 avril, vers 19 heures, M. Cousset Jules, dit « Tempête », 70 ans, ancien marchand de cycles à Bergerac, passait à bicyclette sur le pont de la Dordogne, lorsqu'il fut renversé par un camion-citerne conduit par M. Dutkail Roger, et appartenant à M. Laronze, négociant en vins à Montpon.

Le lourd véhicule passa sur le corps de l'infortuné cycliste dont la mort fut instantanée.

**Assistants Sociaux Ruraux.** — L'an dernier, la Fédération de la Mutualité agricole de la Dordogne, a envoyé quelques boursières aux Ecoles d'assistance Sociale, pour y préparer le diplôme d'assistante Sociale rurale.

Cette année encore, elle est à même d'accorder un certain nombre de bourses complètes ou partielles à des jeunes filles ressentant en elles la vocation de mettre toute leur personnalité au service d'une activité sociale.

Les candidates doivent être âgées de 19 ans au moins, appartenir de préférence à une famille rurale et être en principe originaire de la Dordogne. Il est indispensable que les intéressées possèdent les connaissances intellectuelles suffisantes pour suivre sans difficulté le programme de deux années et demi d'études médicales et sociales, et qu'elles présentent d'indiscutables garanties morales.

Les candidates munies du brevet supérieur ou de la première partie du bachelier, peuvent être admises d'office, tandis que les autres doivent se soumettre à un examen d'admission qui aura lieu début juillet.

Le délai d'inscription étant clos fin mai, il y a lieu de s'adresser dès maintenant au siège de la Fédération de la Mutualité agricole de la Dordogne, 9, rue Malleville, à Périgueux, organisme chargé de la constitution des dossiers.

## Foie, intestin, reins

Ces trois organes, dont le bon fonctionnement est capital pour la santé, sont heureusement stimulés par la Tisane Vichyflorée, association de 19 plantes bienfaisantes et de sel Vichy-Etat. Une tasse de Vichyflorée après dîner fait le corps sain, l'esprit léger. 41 fr. 90, ttes pharmacies. Visa 846 P. 9906.

## Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une paire de lunettes, pour correction de la vue, le 12 avril, rue du Professeur-Pozzi, par Mlle Gisèle Dalburg, rue Nungesser-et-Coll.

Un poste de téléphone, le 12 avril, au jardin public, par M. Armandie gardien de bureau, demeurant impasse Desmaris.

Un paquet contenant un gilet de laine, un devant de gilet, un chandail, le 12 avril, devant la Poste, rue du Maréchal-Pétain, par M. Maugrais Pierre, chez M. Borsiaux av. Calmette.

Un porte-monnaie usagé contenant une certaine somme, deux médailles, le 14 avril, devant l'hôtel de Londres, par Mme Veysière Marie, demeurant rue Péliassière. Remis à sa propriétaire.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme et une plaque de contrôle de bicyclette, le 15 avril, place du Marché, par M. Simbrin Albert, demeurant place du Temple.

Un bracelet en argent, le 14 avril, devant la gare, par M. Giacobetti Antoine, demeurant route de Gala.

Une paire de gants de laine pour homme, rue du Pont-St-Jean, par Mlle Simone, 6, rue du Pont-St-Jean.

Une paire de lunettes de correction de la vue, le 17 avril, derrière le palais de justice, par M. Chadzynski Jules, demeurant 17, rue Pozzi.

Une montre-bracelet de dame, le 17 avril, à « l'Étape fleurie », par Mme Dupont Olivia, place du Feu.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme, un point de textile et des billets de tombola, le 16 avril, place de la foire, par Mme Texier Marie, demeurant rue des Conférences.

Un gilet laine, place du Jardin-Public, le 18 avril, par Mme Roux Odette, demeurant rue Neuve.

Un sac en cuir noir, le 19 avril, par Mme Regibo, demeurant avenue Calmette. Remis à sa propriétaire.

Un gant de peau, rue Ste-Catherine, le 15 avril, par Mlle Madoux Ginette, demeurant rue Jacques-Le Lorrain.

Une somme d'argent, devant la « Taverne Parisienne », boul. Chanzy, le 20 avril, par M. Pialou Pierre, domicilié 2, avenue de Verdun.

Une pompe de bicyclette, le 24 avril, rue du Maréchal-Pétain, par M. Turbot Claude, demeurant rue du Château.

Un sac simili cuir, contenant un chapelet et de nombreuses photographies, le 23 avril, au Jardin public, par Mme Favereau, demeurant boulevard Chanzy.

Cinq culottes de femme, sur le chemin Mayol, commune de Lamonzie-Montastruc, par M. Toulemond Albert, à Queyssac, par Campsegret.

Une broche en métal, le 25 avril, par Mme Peyrefiche Camille, avenue de Verdun.

Un stylo, route de Pombonne, le 24 avril, par Mlle Armande Elipierre, demeurant r. Beaumarchais, la Moulette.

Une veste de dame, le 22 avril, sur la route de Montpont à Bergerac, par M. Meynard, à Peymailou.

Quatre sacs de meunier, le 22 avril, avenue de Verdun, par M. Poumeyrie André, rue Guilbaud.

Une montre-bracelet de dame, le 27 avril, devant la Caisse d'épargne, par le jeune Coudero Louis, demeurant 35, rue Valette.

Déclarations ont été faites au Commissariat de Police, bureau des épaves.

**Cinéma Cyrano.** — Jeudi, samedi à 17 h., dimanche à 14 h. 30 et 17 h. : Harry Baur, Lise Delamarré, dans *Pépées de jeunesse* (interdit aux moins de 16 ans).

**Cinéma Odéon.** — Cette semaine : Relâche.

**Autobus Mussidan-Bergerac.** — La S.N.C.F. ayant supprimé quatre jours par semaine le train de Gembève-Bordeaux, arrivant à Périgueux, à 7 h. 56, la direction des autobus de la Dordogne informe le public qu'elle a remis en service les anciens horaires :

Départs Mussidan, lundi, mercredi, jeudi, 8 h. 20, 15 heures y compris le samedi ; mardi et vendredi, 9 h. 10 ; samedi, 7 heures et 10 h. 15.

Départs de Bergerac, lundi, mercredi et jeudi, 11 h. 15 ; samedi, 8 h. 30 et 13 h. 15 ; mardi, jeudi et samedi, 17 heures ; mercredi et vendredi, 18 h. 45.

**Pharmacie de service.** — Dimanche 7 mai et lundi matin 8 mai, pharmacie Denoix, rue du Maréchal-Pétain.

**Aux artisans.** — Les artisans sont priés de retirer leurs bons de peinture et de charbon de bois le plus rapidement possible.

Les artisans plombiers-zingueurs qui désiraient toucher de la stéarine ou du suif devront se faire inscrire d'urgence chez M. Boyer, délégué cantonal.

**La Gaule Bergeracoise.** — Les membres de l'Association de pêche sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 7 mai, à 10 heures, au siège, Café de France, place Gambetta.

Objet : Compte-rendu moral et financier de 1943 ; travaux de la Fédération départementale ; divers.

**Un précoce voleur.** — Le jeune B... A., 14 ans, avait déjà dérobé 400 francs au préjudice de son patron, directeur d'une grande quincaillerie de notre ville, lorsqu'il fut surpris retirant un billet de 500 francs, du portefeuille de l'un des employés.

Interrogé, le coupable avoua avoir dérobé, antérieurement, deux billets de 500 francs au même employé.

B... A., en raison de son âge, fut laissé en liberté provisoire.

**Mandat d'amener.** — Nous avons relaté, dernièrement, l'arrestation, pour de nombreux vols de numéraire, de la femme Léonnet Marie. Celle-ci aurait remis, selon ses dires, à son amant prénommé « François » une partie de l'argent dérobé.

Or le François en question, dont le nom est Urquiza, 43 ans, domestique agricole « au Bost », commune de St-Méard-de-Gurçon, vient de rejoindre, au dépôt, sa généreuse maîtresse, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. le juge d'instruction à Bergerac.

**Vol de vin et de draps de lit.** — Fin mars, Mme veuve Daud Henriette, 55 ans, propriétaire à Thenon, commune de Razac-de-Saussignac, constatait la disparition de son chai, de 100 litres environ de vin blanc. Quelques jours plus tard, 12 draps de lit en toile étaient dérobés. Mme Daud accuse son fils Jean, 34 ans, avec lequel elle vit en désaccord, mais lequel n'aurait prélevé que 7 litres de vin pour en faire cadeau à un Monsieur Z..., demeurant à Bergerac. La gendarmerie de Sigoulès enquête.

## Intestins trop lents

Peu d'intestins sont à même d'accomplir sans aide, d'une façon satisfaisante, leurs fonctions naturelles. Pour les autres, un comprimé Vichybol chaque soir donnera d'excellents résultats. Vichybol chaque soir, intestin libre chaque jour. 9 fr. 50, ttes phies. Visa 846 P. 9881.

**PONIX**  
le bon détergent  
FABRIQUÉ PAR  
LES SAVONNERIES DE L'ANNÉE  
**ROUARD - MARSEILLE**

M. DAGNAUD, camionneur à Bergerac, informe le public et les commerçants qu'il ne paiera et ne reconnaît aucune des dettes qu'a pu contracter son épouse, née Dagnaud Coiffeuse.

**Gala de comédie.** — Le 11 mai au théâtre, en matinée, à 2 heures, un gala de Comédie, au profit des orphelins et veuves de la guerre. Un pressant appel est adressé à la population pour favoriser cette œuvre si saine et dont les besoins sont nombreux. Au programme : *Fabienne*, pièce en 3 actes, de Mme Claude Sémeter, triomphe actuellement sur nos scènes françaises et qui sera à l'École d'Art Dramatique de Bergerac le 11 mai.

**Rationnement du Gaz.** — La Société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés que, par décision de M. l'Ingénieur en Chef des Mines en date du 27 avril 1944, les consommations autorisées de gaz domestiques, pour tous les abonnements forfaitaires correspondants, nombre des personnes utilisant le gaz dans chaque foyer.

Il est rappelé que ces consommations forfaitaires étaient fixées comme suit : 124 m3 pour la première personne, 5 m3 pour les personnes supplémentaires.

Les suppléments accordés pour enfants, malades, etc., sont restés en vigueur.

Cette mesure est appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mai 1944.

**Recensement de la population.** — En application de la loi du 1<sup>er</sup> février 1944 et d'une circulaire M. le Préfet de la Dordogne en date du 1<sup>er</sup> mai, il sera procédé au recensement nominatif des hommes nés le 1<sup>er</sup> juillet 1884 et le 30 juin 1926, et des femmes nées entre le 1<sup>er</sup> juillet 1926 et le 30 juin 1926.

Les personnes visées par ce recensement sont invitées à se présenter à la Mairie de Bergerac, service de l'Alimentation, munies de toutes les pièces justificatives de leur identité et de leur qualité (carte d'identité, carte de rationnement, certificats de travail, vrets de famille), de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h. 30.

Personnes dont le nom commence par : A, B, C, le 6 mai ; D à K, le 9 mai ; L à O, le 11 mai ; P à T, le 11 mai ; U à Z, le 13 mai.

Ce recensement est obligatoire et la non-comparution sera passible des peines prévues par la loi et règlements en vigueur.

**Chaussures de Limoges**

58, Rue Neuve — R. BURÉ, chaussureur  
Série pour la Classe  
Série pour la Marche  
Série pour l'Appartement

**Tribunal Correctionnel**

Audience du 27 avril 1944

Toute une série de vols sont reprochés à des travailleurs indo-chinois qui ont été condamnés. savoir : Tinh Dal Hong, 30 ans; Tran Van Ngan, 32 ans; Nam van Bah, 30 ans, chacun 8 jours de prison; Xuong Tran Van, 38 ans, 15 jours de prison.

**Vols.** — Pour vol encore, Rolande Gilbert, 23 ans, femme de chambre, en tire avec un mois; une inculpée de Monpazier est acquittée; Gilbert Casand, 66 ans, retraité à Eymet, qui est déchu, est condamné à 600 francs d'amende.

**Vol de courant électrique.** — Victor Grosjean, 62 ans, cultivateur à Sainte-Trévère, une amende de 4 800 francs et 600 francs de dommages-intérêts; Claude Burnihon, 65 ans, armurier à Lude, deux mois de prison, 6 000 fr. d'amende et 3.000 francs de dommages-intérêts.

**Vol de carte de pain.** — Carmen C..., 30 ans et demi, femme de ménage, 300 francs d'amende.

**Infraction à arrêté d'interdiction de jour.** — Jean Bournadet, 38 ans, cultivateur sans domicile fixe, un mois de prison; Edouard Bourges, 28 ans, cultivateur au Buisson, un mois également.

**Abatage clandestin, vente de viande sans tickets, hausse illicite, achat à la me et complicité.** — Raoul Lalande, 35 ans, chauffeur à Bergerac, un mois de prison; Roger Champarnaud, 48 ans, cultivateur à Montcaret, 2.400 fr. d'amende; Fernand Gaillardon, 37 ans, ouvrier à l'abattoir de Bergerac, 4.200 fr.; Jean Marvier, 28 ans, tueur à la Cour, 4.200 fr. d'amende; Julien Gallières, 44 ans, fermier à Bergerac, 100 fr. d'amende.

**abus d'autorisation de circuler.** — René Malaurie, 33 ans, marchand de tableaux au Buisson, 600 fr. d'amende.

**Infraction à la loi sur la coordination des transports.** — Victor Sivioli, 48 ans, transporteur public, Le Buisson, 200 fr. d'amende.

**abus de renouvellement de carte d'identité.** — Claire Rousseau, femme de ménage Kohen, 49 ans, commerçante à Lauzac, 200 fr. d'amende.

**Homicide et blessures par imprudence.** — René Escuypeyrat, 58 ans, propriétaire à Monzie-St-Martin, 200 fr. d'amende.

**fausse déclaration de récoltes.** — René Darcolet-Verduzier, 37 ans, 100 fr. d'amende; Etienne Petit, 48 ans, cultivateur à St-Méard-de-Gurçon, 100 fr. d'amende.

**fausse illicite.** — Jean Rougier, 49 ans, cultivateur à Monfaucou, 4.200 fr. d'amende.

**adultère et complicité.** — Jeanne Villapoux, épouse Bourreau, 25 ans, Saint-Rémy, 200 fr. d'amende et Etienne Etcheverry, 42 ans, de Saint-Rémy-de-Gurçon, 200 fr. d'amende. L'accusé, poursuivi pour vol de récoltes, Gaston Raynaud, 34 ans, domestique à Douville, clôt la série par une condamnation à 15 jours de prison.

**DANS L'ARRONDISSEMENT**

**St-MÉARD-DE-GURÇON.**

**Vol.** — Dans la nuit du 20 au 21 avril, vers minuit, un individu s'est présenté chez Mme veuve Bessou Maria, 69 ans, propriétaire à Marousseau, commune de Saint-Méard-de-Gurçon, et s'est fait remettre un jambon et le contenu d'un portefeuille. A la suite d'une enquête, la gendarmerie de Vélaines a procédé à l'arrestation du coupable, B... F., 18 ans, domestique agricole au Bernagot.

**VÉLINES.**

**Arrestation.** — La brigade de gendarmerie de Vélaines a arrêté le nommé Malbec Joseph, 29 ans, cultivateur à Pineuilh (Gironde), objet d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction de Bergerac, et le nommé Bonnamy Gabriel, 42 ans, cultivateur à Bernagaud, commune de St-Méard-de-Gurçon.

Malbec s'était livré, depuis deux mois, dans les locaux de Bonnamy, à l'abatage de cinq bœufs, deux vaches et un veau.

**MOLIÈRES.**

**Vol de bicyclette.** — Le 13 avril, vers 14 heures, le jeune Nouaille Elisé, 17 ans, cultivateur à Tuilières, commune de Molières, déposait sa bicyclette dans une étable située à 30 mètres environ de son habitation. Lorsqu'il voulut la reprendre, le lendemain matin, elle avait disparu. La gendarmerie du Buisson effectue les recherches.

**SAINTE-PERDOUX.**

**Naissance.** — C'est avec plaisir que nous avons appris que notre ami Renaud, conseiller municipal de la commune de Sainte-Perdoux, était l'heureux grand-père du jeune Serge. Nous adressons au papa et à la maman nos félicitations, et au jeune Serge nous souhaitons beaucoup de bonheur.

**LOTÉRIE NATIONALE**

**14<sup>e</sup> Tranche 1944**

Les numéros se terminant par :	gagnent
9 (séries A et B).....	200
53 48 50 85 76 37 57 34 73 60 (séries A et B).....	400
834 119 (série A).....	1.000
(série B).....	2.000
5.020 7.643 (série A).....	5.000
(série B).....	20.000
2.620 (série A).....	20.000
(série B).....	50.000
05.315 56.855 68 633 20.998 65.976 00.466 37.611 35.230 04.186 08.701 (série A)...	30.000
(série B)....	100.000
05.911 91.294 (série A)....	50.000
(série B)....	200.000
169.143 032.851 134.254... (série A)....	100.000
(série B)....	300.000
271.437 050.448 044.286... (série A)....	300.000
(série B)....	400.000
281.816 (série A).....	500.000
(série B).....	500.000
265.573 (série A).....	1.000.000
(série B).....	700.000
274.496 (série A).....	3.000.000
(série B).....	1.000.000
281.882 (série A).....	6.000.000
(série B).....	2.000.000

**IMPORTANTÉ** maison de Bergerac, demande bonne sténo-dactylo. S'adresser 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 468). 336

**Aux femmes de 40 ans**

Si vous connaissez ces troubles pré-curseurs de l'Age critique : jambes lourdes, chevilles enflées, éblouissements, bourdonnements, maux de tête congestifs, etc... prenez des Gouttes Florides pour la circulation. Les Gouttes Florides équilibrent la femme. Ttes phies : 16 fr. 90. Existe aussi en comprimés : 16 fr. 30 Visa 846 P. 9321.

**Etat-civil de la ville de Bergerac**

**NAISSANCES**

Delfay Marguerite, av. Calmette; Hellès Jean-Pierre, av. Calmette; Guyon Nicole, imp. Doublet; Brun Jean, à Rosette; Trény Jean-Claude, av. Calmette; Trény Guy, av. Calmette; Nouet Jean-Claude, r. Dr-Roux; Magnol Robert, av. Calmette; Attane Jean-Claude, pl. Bellegarde; Hays Michel, place Bellegarde; Grizle Jacqueline, place Pellissière; Aupy Chantal, av. Calmette; Vignal Raymond, rue Jean-Macé; Rebeyrol Nicole, av. Calmette; Marissal Hugette, r. Maréchal-Foch; Lafouillade Jean-Paul, pl. Bellegarde; Redon Henri, r. du Torrent; Deffarges Jean, r. Candillac; Bourcot Michel, à La Cotte; Villain Bernadette, route de Castillonnes.

**MARIAGES**

Rousset René, cultivateur, de Bergerac, et Lucienne Chantereau, journalière, de Bergerac; Saux Fernand, tailleur, de Bergerac, et Edith Gardette, s. p., de Bergerac; Tridat Jean, chauffeur, de Bergerac, et Berthe Bappel, couturière, de Bergerac; Viauvy Robert, employé à la P. N. B., et Yvette Bossavit, employée à la P.N.B.; Mourigaüt Christian, employé à la S. N. C. F., de Bergerac, et Andrée Froment, employée à la S. N. C. F., de Bergerac.

**DÉCÈS**

Lafage Jean, 91 ans, instituteur honoraire, rue Maréchal Joffre; Elle Louis, 79 ans, s. p., rue du Petit-Sol; Murat Odette, enfant, av. Calmette; Piboyeux Marie, 52 ans, s. p., rue Jouan; Grenier Marie, veuve Miquel, 79 ans, s. p., rue Professeur Testut; Trény Guy, enfant, av. Calmette; Dubet Suzanne, veuve Chasseaulme, 79 ans, institutrice honoraire, rue Valette; Le Van Nhuyen, 28 ans, av. Calmette; Louis Jean-Claude, enfant, rue du Pont-St-Jean; Cousinet Anne, 18 ans, s. p., rue Cyrano; Lemaire Louise, épouse Cibré, 67 ans, s. p., rue Camille Julian; Besse Eva, 75 ans, institutrice honoraire, rue du Périgord; Monset Marie, veuve Magnanou, 77 ans, s. p., rue Valette; Maury Marguerite, 72 ans, s. p., rue Charcot; Faciani Vénérande, 67 ans, s. p., épouse Stanassi, Gala; Chatagnier Louis, 48 ans, hôtelier, rue Neuve-d'Argenson; Faure Anastasie, veuve Geneste, 73 ans, aux Vedelles; Dalmas Maria, veuve Peltrin, 66 ans, s. p., rue Maréchal Fayolle; Coussot Jules, 71 ans, s. p., av. Calmette.

**Sciatique, maux de reins**

Ces douleurs, comme les autres manifestations rhumatismales, sont heureusement combattues par les cachets Gandol. Ce remède agit à la fois comme calmant et comme éliminateur de l'acide urique. Il procure généralement un soulagement rapide et durable. 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol, ttes phies. Visa 846 P. 4673.

**La plus brillante des Carrières**

vous sera réservée et vous apprendrez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative n° 32 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T. F. J., 65, rue de la Victoire, Paris (9<sup>e</sup>). 301

**A VENDRE** chaussures daim et cuir, point, 37, très bon état. S'adr 108, rue Neuve. 307

**L'Agence Générale Immobilière**

PAZAT Père & Fils informe sa clientèle, qu'elle a transféré ses bureaux, 34, r Alsace-Lorraine. 299

**POUR VENDRE OU ACHETER**

Maisons, propriétés, terrains, fonds de commerce. Adressez-vous à l'Agence Bergeracoise, 21, rue des Carmes (place du Jardin-Public). Tél. 602. 274

**MÉTAYERS** demandés pour propriété 24 hect., toutes cultures et élevage chevaux. Le Faou, 89, rue Valette, Bergerac. 225

**PROPRIÉTÉS**, maisons à vendre raisonnables en ville ou à la campagne. Nombreuses affaires. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 205

**POULAIN** pouliche trait, 20 et 10 mois, à vendre. Le Faou, éleveur, Boisse (Dordogne). 224

**A CÉDER** à moitié profit, quelques truis pleines ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lansade, par Prigonrieux. 115

**PIANO** d'occasion à vendre. Mourlet, 21, rue des Carmes. 326

**RENTIER** retraité, ayant capitaux épouserait dame 50 à 60 ans, ayant petite situation ou commerce. S'adr 103, rue Neuve. 317

**Elevez des Abeilles L'ABIGLIOL**

Spécialité apicole de conception entièrement nouvelle, peuplera, conservera et développera votre rucher. L'ABIGLIOL est indispensable pour vos manipulations. G. Roussel, 54, rue Gambetta, Condom (Gers). 328

**A VENDRE** deux jeunes chèvres en lait et jeune bouc, ensemble ou séparément. Ballair, Lamonzie-Montastruc 329

**A VENDRE** belle salle à manger moderne, entièrement neuve. S'adr Flourou, professeur, rue Davoust, visible le matin. 330

**SUIS ACHETEUR** Citroën B 2, B 12 ou B 14. Bost, à Ginestat. 332

**A VENDRE** parfaite jument travail; très bon cheval service habitué tous travaux Voiture caoutchoutée pour cheval moyen. De Taffin, Rivière, Bergerac. 333

**POSTE** de T.S.F., à vendre S'adr Marty, rue Pêcheadergue, de 18 heures à 19 heures. 334

**ON DEMANDE JEUNE GARÇON**

pour garder les vaches. Domaine de Cavaloria, Prigonrieux (Dordogne). (G. D. T., n° 469). 335

**H A T MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**  
**Maison V<sup>e</sup> GOT**  
 BENOIST Gendre, Successeur  
 1, rue Mounet-Sully, BERGERAC  
 Téléphone 652

# Les Sports

Dimanche prochain, 7 Mai

## Les IV<sup>e</sup> RELAIS et Jules LADOUMÈGUE

Enfin, voici proche la grande date qui, tous les ans, draine vers le Stade de Camp-Réal tout ce que Bergerac compte de sportifs et d'amateurs de beaux spectacles.

Cette année, la réunion sera rehaussée par la présence du plus grand champion de l'athlétisme français, le populaire Jules Ladoumègue. Sur la piste du stade des "Enfants de France", notre Jolot national disputera un 800 mètres et un 1.500 mètres contre quelques-uns des meilleurs spécialistes français : le champion de France Chabillon, du C. A. S. G. de Paris ; l'international Leygues ; Mercier, champion du Limousin, du G. A. P. O. de Limoges ; Geremie, de Toulouse ; Lapquerelle, de l'U. S. B. ; Ménard et Panero, du C. O. P. O. de Périgueux ; Lataste, du C. A. Municipal de Bordeaux, etc. Rien que ces deux courses, avec de tels champions, devraient attirer la grande foule, car rarement Bergerac aura vu un tel lot de champions, et surtout un Jules Ladoumègue.

Les relais se dérouleront sur la piste de Camp-Réal, selon la formule de la prise libre des relais. Cette méthode nouvelle décuplera l'intérêt pour les spectateurs présents sur le stade. Toutes explications utiles seront données avant le départ.

Un lot relevé d'équipes se disputera la Coupe de la Sellerie Moderne : le C. O. P. O., le C. A. P. O. de Limoges, le C. A. Municipal de Bordeaux, Toulouse-Marengo, l'U. S. B., Sarlat, l'U. S. Fumel-Libos, le Trèfle Gardonnais et les Enfants de France Stella.

Plusieurs courses et concours seront disputés, et nous pourrions applaudir le jeune champion de France Eclenher, véritable phénomène et révélation de la saison de cross ; les jeunes champions de France Reudier et Lansade.

La partie artistique aura cette année une ampleur accrue, car le corps de ballet du C. O. P. O. de Périgueux sera doublé par l'école rythmique de Bergerac, sous la direction de Mlle Deltieux. Les jeunes ballerines de Périgueux et de Bergerac sauront, une fois de plus, par leur science de l'art chorégraphique et leur grâce, faire la conquête du public, toujours friand de ce spectacle attrayant.

Enfin, notre vieille harmonie Sainte-Cécile, toujours sur la brèche malgré les vides, se fera entendre dans quelques-uns des meilleurs morceaux de son répertoire, sous la direction du maître Bournazel.

Un tel programme, au mois de mai de l'an 1944, représente un tel tour de force, qu'il n'est point besoin d'insister. Il a fallu aux dirigeants des Enfants de France Stella une belle dose d'optimisme et de volonté pour surmonter tous les obstacles et présenter au public bergeracois un spectacle qui, dans une époque normale, aurait été déjà magnifique. Seul un succès éclatant pourra répondre aux efforts des organisateurs.

Bergeracois, retenez votre après-midi du 7 mai.

# FOOTBALL

## Finale du Championnat du Limousin (Réserve)

Bergerac bat Red-Star de Limoges par 4 buts à 1

Sur le terrain neutre de Thiviers, la finale du Limousin des équipes réserve opposait les onze du Red Star de Limoges, vainqueur de Châteauroux, Confolens, Montmorillon, A. S. de Limoges, etc... et des Enfants de France-Football-Club.

Au cours de la première mi-temps, qui arrivait sur le score nul de un but partout, les Bergeracois n'affichèrent pas une très grande supériorité ; mais dès la reprise, les Limousins étaient submergés et s'inclinaient devant un adversaire plus complet et jouant mieux. Les jeunes champions du Limousin marquèrent sept buts, dont trois furent refusés.

Ce titre, qui leur avait échappé l'an passé devant Châteauroux, est, cette saison, la juste récompense d'un travail sérieux et régulier. Les réserves des Enfants de France-Football Club n'ont pas connu la défaite cette saison, tant en championnat qu'en amical. En championnat, Brive, Tulle, le C. O. P. O., le C. A. P., Neuvié, etc., s'inclinèrent et souvent par des scores très lourds. En amical, les équipes premières de Sarlat, Couze, Gensac, Verget, Castillonnes, Sainte-Foy-la-Grande, Mussidan, etc., furent les victimes des Bergeracois.

Ce titre, pleinement mérité, est un fleuron de pins à ajouter aux lauriers d'une société qui, dans tous les sports, s'efforce d'être à l'avant-garde.

Voici les noms des onze joueurs champions : Bor, Helle, Liados, Chort, Weill, Pietro, Masmontet, Marcei, Leroy, Ben Aros, Sabater.

Toutes nos félicitations à ces modestes et ardens footballeurs.

# AVIRON

Au garage de notre société, se poursuit journellement un entraînement relatif.

A cet effet, et ce, pour souligner l'importance et l'urgence absolue d'un entraînement méthodique et ordonné, j'ai le regret de constater amèrement que la majeure partie de nos champions d'hier se reposent sur leurs lauriers, ils ne doivent pas ignorer cependant que la forme dans le sport du bont de bois, ne s'obtient qu'après une préparation minutieuse et que le résultat ne s'acquiert qu'à la suite d'efforts sans cesse répétés et d'abnégation totale.

Le rameur ne s'improvise pas, il se forme ; une fois formé, il se doit d'accepter la discipline, principal facteur du résultat, et doit s'incliner respectueusement aux ordres et conseils des entraîneurs.

A ce sujet, j'ai le grand plaisir de porter à la connaissance de tous les sportifs, membres honoraires et amateurs d'aviron, en un mot, ceux qui aiment et honorent le « Rowing Bergeracois », que Gaston Marchal, entraîneur de l'an dernier, revient parmi nous. Les succès obtenus sous sa direction se passent de commentaires. Qu'on se souvienne des victoires de Bordeaux, de Lyon, des Championnats régionaux et de la Coupe Nationale à Vichy.

Les dirigeants du Sport Nautique sont heureux de saluer son retour, avec l'espoir de le conserver pour toujours. Nous formulons le vœu sincère que Gaston Marchal et Louis Thaumaturge, réconciliés, présideront demain à la destinée d'une grande société française. Marceau FREYRY.

# RUGBY

## Les Vétérans et Anciens Usbistes Joueront le 14 mai pour les prisonniers au stade Philippe Pétain.

Les vétérans et les anciens Usbistes ont pris un excellent entraînement en vue des divers matches qui se dérouleront au stade Philippe Pétain le dimanche 14 mai.

Deux rencontres sont prévues, la première entre Vétérans et les Anciens avec l'équipe première de l'U.S. Bergeracoise.

En effet, devant l'importance des effectifs usbistes qui se sont mis à la disposition des organisateurs de la journée, ces derniers ont décidé que deux équipes vétérans seront composées et se trouveront face à face en lever de rideau du match Anciens contre U.S.B. équipe première.

Nous avons noté dimanche dernier à l'entraînement du matin les éléments suivants : Chevrier, Ourtignes, Bramerie, Breton père, Courrouge, Veillet-Lavallée, Guy Ballet, Grossoleil alias Loye, Chassagne, Iratchet, Vinas, Dru dit Tiongue, Davidon, Giraudel, Gaubert, Ragot Pasquet, Roger, Rontelx, de Mezon, Catignol, Clerc, Fabien, Duffeix, Lavergne Camille, Olleta, Jocelyn, Menseau Roger, Lansade, Duhaldeburde, Georges Gay.

Dimanche prochain, dernier entraînement au stade, à 9 h. 30. Cet avis tient lieu de convocation.

# ESCRIME

Dimanche prochain, 7 mai, Salle des Cadets, à partir de 9 h. 30, se disputera le championnat du Limousin des moins de 20 ans, à l'épée.

Jean Doris et René Coicaud, champions du Limousin de fleuret en 1943 et 1944, partent favoris de l'épreuve ; mais les Duverneuil, Ley, R. Doris, Nouallhan, Theuret, etc., pourraient bien causer des surprises.

A l'issue de ce championnat seront désignés les cinq tireurs juniors devant participer, le 21 mai, au match Libourne-Bergerac.

# JE LIS !...

Je lis !...

*Ne gaspillez pas cette richesse : Notre santé de Femmes de Prisonnier*

C'est un facteur de Bonheur au Retour.

Je lis !...

*Justice pour Eux !*

Nous ne laisserons pas briser leur foyer pendant qu'ils sont loin... Ne peut-il en Amour y avoir place pour le Pardon, après une séparation si longue ?... La seule solution est-elle le divorce qu'il demande sans avoir revu celle qu'il aimait ?...

Je lis !... *Les Mots de leurs Petits.*

Je lis !... *Où sont-ils ?*

Je lis !... *Solidarité... Solidarité... (bis)*

Je lis !... *Une gerbe de souvenirs, avec Eux. — Une page ménagère, Lingerie, Recettes.*

Je lis !... *Mon Journal !*

Femmes de Prisonniers, achetez à la Permanence, 41, Grand'Rue, Bergerac.

**Foudres, Demi-Muids  
Cuves, Barriques**

EN LIES BLANCHE ET ROUGE

**Tonnellerie DE SA CONTE**

Route de Pombonne, BERGERAC  
— Téléphone 608

Achète tartre blanc et rouge

Etude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac

# Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac, le 14 mars et premier avril mil neuf cent quarante-quatre, folio 22, n<sup>o</sup> 10, le receveur qui a perçu les droits de

Monsieur Léo DELTEIL, propriétaire et débitant, et Madame Renée FAU NET, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, rue Anatole France,

Ont vendu à Madame Jeanne GRAS, sans profession, épouse de M<sup>e</sup> Julien GRAS, demeurant à Bergerac, rue des Conférences,

Un fonds de commerce de vins et débits avec vente d'apéritifs à la vente à 23° et spiritueux à l'occasion de repas, inscrit au registre du commerce sous le n<sup>o</sup> 114, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne et le matériel commercial, la petite licence, le tout servant à l'exploitation du dit fonds.

L'entrée en jouissance est imminente. Les oppositions, s'il y a lieu, reçues en l'étude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 1717 de la loi du 29 décembre 1926, a été faite au Bulletin annexé du Journal Officiel du 26 avril mil neuf cent quarante.

Pour deuxième insertion.

Signé : p  
Edouard HERTZOG

**Quintoni**

Visa 846-P-2523

Etude de M<sup>e</sup> Charles DUBOUDIN, notaire à Lamothe-Montravel (Dordogne)

# Vente de Fonds de Commerce

## Première insertion

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Charles DUBOUDIN, notaire à Lamothe-Montravel (Dordogne), le treize avril mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Lamothe-Montravel le vingt-quatre avril mil neuf cent quarante-quatre, folio 38, numéroté 10, par le receveur qui a perçu les droits de

Monsieur François BRACHE, cultivateur, et Madame Rose MURRAY, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Lamothe-Montravel,

Ont vendu à Monsieur Louis Christian-Lucien PARÉ, cultivateur, Madame Jacqueline RAMBAUD, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Lamothe-Montravel,

Un fonds de commerce de « Mercerie », sis au bourg de Lamothe-Montravel et comprenant : le matériel commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, les objets mobiliers, le matériel servant à son exploitation, et les marchandises garnissant le dit fonds.

Les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans les vingt jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> DUBOUDIN, notaire.

Pour première insertion.

Signé : C. DUBOUDIN

L'Administrateur-Général  
B. TAILLANDIER